



DE 3 ANS À L'ÂGE ADULTE REGLEMENT INTERIEUR

*ÉCOLE DE MUSIQUE -LA VACHE-
50 bis chemin de Belloc
31180 Lapeyrouse-Fossat*

Article 1 :

L'école de musique -La Vache- est une activité de l'association « La Vache sous les marronniers » Elle a pour objet l'enseignement du solfège, de la théorie, de la pratique de l'instrument, ainsi que la musique vivante.

Article 2 :

L'école de musique -La Vache- dispense et suivant ses cours :

- dans son local situé 50 bis chemin de Belloc 31180 Lapeyrouse-Fossat
- dans le local situé sous le Kiosque à Musique, Place du Château de Lapeyrouse Fossat

Elle peut également les dispenser au domicile de l'élève sous certaines conditions :

- Distance (**majoration forfaitaire de 5 € au-delà de 6Km**)
- Horaires

Article 3 :

La période d'enseignement de l'école de musique -La Vache- est identique au calendrier scolaire. Les inscriptions en cours d'année sont possibles en fonction des places disponibles.

Article 4 :

Le règlement des cours se fait en une fois au moment de l'inscription.

Toutefois, une facilité de paiement peut être accordée sous la forme de chèques qui seront encaissés en 3 chèques ou suivant le règlement choisi (cf fiche d'adhésion).

Les chèques seront libellés à l'ordre de – l'association la Vache sous les Marronniers
- et remis au professeur(s) de l'école de musique au moment de l'inscription.

Ou en espèces

Ou : Autre moyen de paiement : les adhérents peuvent régler directement au professeur. Merci de vous rapprocher de celui-ci.

Les cotisations annuelles de l'école de musique sont payables à l'inscription. Elles sont non remboursables en cas de désistement.

En cas d'inscription en cours d'année le règlement se fera au prorata de la période restante.

L'Association La Vache sous les Marronniers n'effectuera de remboursement de cotisation, calculée au prorata des mois restants, que sur présentation d'un **certificat ou tout autre justificatif dans le cas d'une situation particulière (contacter l'association).**

Article 5 :

Les professeurs, en leur qualité d'éducateur, s'engagent à assurer un enseignement de qualité. Les élèves sont sous la surveillance et la responsabilité de l'école de musique « la Vache » pendant le temps de cours.

Article 6 :

Dans le cas d'abandon de l'activité musicale, le remboursement des cotisations ne sera accordé que pour les cas de force majeure (déménagement, maladie, raison professionnelle) : Paiement des heures réellement suivies selon règle du prorata temporis.

Article 7 :**En cas d'annulation, prévenir au plus tard 48H avant le cours.**

Les professeurs qui se sont absentes proposeront dans la mesure du possible un nouvel horaire pour rattraper les cours en accord avec les élèves concernés.

En cas d'absence prolongée, l'école de musique s'efforcera de mettre à disposition un professeur remplaçant que l'élève sera tenu d'accepter.

Article 8 :**En cas d'événement exceptionnel (Concert, spectacle de fin d'année,...).**

Les cours seront transformés dans le cadre d'événements pour les adhérents.

Article 9 :**En cas de réservation du studio pour enregistrement de groupes**

Certains cours qui ne pourraient être assurés, seraient reconduits en accord avec l'élève concerné sur un créneau horaire convenu par le professeur et l'adhérent.

Article 10 :

Les parents ont l'obligation de souscrire une assurance responsabilité civile pour leur(s) enfant(s). Tout dégât causé par un élève aux locaux et matériel de l'établissement engage la responsabilité des parents ou de l'élève majeur et fait l'objet d'un dédommagement.

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours et d'avoir un comportement respectueux envers leur(s) professeur(s). Toute absence doit être signalée au professeur ou au président. Il est interdit aux élèves de déranger les cours par une conduite inconvenable et de dégrader le matériel mis à leur disposition.

Le non-respect du présent règlement peut entraîner la radiation de l'école de musique. Les élèves dont les résultats sont insuffisants par suite de manque d'application et d'aptitude peuvent également être exclus de l'école.

Article 11 :

En cas de changement d'adresse ou de n° de téléphone en cours d'année, les parents doivent sans tarder en informer l'école de musique.

Article 12 :

Se référer au protocole sanitaire ci-joint.

Information Coronavirus : En fonction de leur niveau d'équipement, les enseignants proposent et organisent des entretiens en visioconférence avec leurs élèves via Skype ou WhatsApp.

Pour utiliser ce service, il vous suffit de prendre contact avec votre enseignant(e) par téléphone. Celui-ci vous indiquera le moyen le mieux adapté à votre situation pour bénéficier de ce service d'enseignement à distance.

Règlement adopté en Conseil d'administration du 7 juillet 2020

Le Président de l'Ecole
Jean-Michel CROS



DE 3 ANS À L'ÂGE ADULTE
FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021 et Tarifs

<i>Nom</i>	
<i>Prénom</i>	
<i>Date de naissance</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Téléphone fixe</i>	
<i>Téléphone portable</i>	
<i>E-mail</i>	

Tarifs cours particuliers Formule(s) choisie(s) **(cocher la case correspondante)**

	30 mns à l'école 432 € /an soit 12 € /cours	45 mns à l'école 630 € /an soit 17,50 € /cours	60 mns à l'école 828 € /an soit 23 € /cours	45 mns à domicile 792 € /an soit 22€ cours	60 mns à domicile 972 € /an soit 27€ cours
module					
Piano					
Chant					
Guitare ou Basse					
Batterie					
M. A. O. Studio					
Eveil musical					
Coaching Vocal Studio					
Atelier etc...	Prix variable par modules, devis sur demande				

Eveil musical en groupe à l'école 360 €/an soit 10 €/45 min (Maximum 6 enfants)

Une réduction de 20% est accordée pour les cours collectifs (maximum 3 enfants pour les cours collectifs) (hors atelier)

Jour et horaire du coursen accord avec votre professeur

Adhésion

L'école de Musique -La Vache- est une structure associative. A ce titre, chaque famille doit verser une adhésion annuelle de **25€**. Celle-ci s'ajoute à la participation annuelle, elle est incluse dans le montant du premier chèque encaissable le jour de l'inscription.

Une **réduction «familles» de 10%** est accordée pour la 2ème personne inscrite, et de **15%** pour la 3ème personne inscrite.

-Tous les élèves de l'école ont accès à 2 modules d'ateliers au choix par an. Les dates et horaires seront communiqués la semaine précédant les vacances scolaires.

Des stages payants seront également proposés en fonction des envies des élèves (spécial ados par exemple ou groupe de musique etc,...)

Les parents ou les élèves majeurs sont tenus de s'inscrire s'ils veulent participer à ceux-ci.

J'autorise l'école de musique - La Vache -, à utiliser et diffuser mes photos, ou celle de mon enfant, prise dans le cadre de son activité sur son site internet ou tout autre support médiatique :

OUI - NON (rayer la mention inutile)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Nom-prénom

date

signature